

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

***Compléments de réponses à la demande
de renseignements n°1 de la Régie***

20.4 Avenant le cas où l'EGM (R-3775-2011) n'était pas acceptée par la Régie d'ici au 1er janvier 2012, veuillez en préciser les impacts quantitatifs et qualitatifs sur le présent dossier tarifaire.

Complément de réponse :

Tel que présenté au dossier R-3775-2011 concernant l'Entente globale de modulation, l'Entente apporte au Distributeur beaucoup de flexibilité dans la gestion de ses approvisionnements, tout en contribuant à la minimisation des coûts. Elle lui permettra de maximiser l'utilisation de l'électricité patrimoniale et de réduire considérablement les transactions d'achat et de revente sur les marchés, lui évitant ainsi tous les frais associés à ces transactions. Avec l'Entente, le Distributeur pourra également utiliser les surplus d'été associés aux approvisionnements assujettis pour répondre aux besoins d'hiver. L'Entente permet en outre au Distributeur de compter sur des livraisons fermes pour ses approvisionnements éoliens et hydrauliques et offre une garantie de puissance en période d'hiver.

Une décision défavorable entraînerait des coûts additionnels pour le Distributeur. En effet, dans une situation où le Distributeur ne disposerait pas de l'Entente, les coûts d'approvisionnement seraient plus élevés, les risques de faire face à des coûts très importants, particulièrement dans un scénario climatique chaud, seraient amplifiés, et les risques financiers liés à la revente de quantités importantes devraient également être assumés par la clientèle. Concernant la quantification d'un scénario sans Entente, le Distributeur présente ces impacts dans le dossier R-3775-2011, notamment aux pages 17 à 19 de la pièce HQD-1, document 1 et en réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie (HQD-2, document 1).

Outre la perte des avantages énumérés précédemment, le Distributeur tient à souligner qu'il serait également privé d'un outil de gestion opérationnel qui apporte beaucoup de flexibilité dans un contexte où les aléas sur les besoins et sur la production éolienne sont très importants.

Finalement, des services complémentaires devraient tout de même être acquis afin de couvrir les impacts de la production éolienne.

Si la Régie n'approuvait pas l'Entente, le Distributeur devrait déployer rapidement des efforts pour trouver une alternative au scénario sans modulation, notamment afin de pallier les aléas de la production

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n°1 de la Régie**

éolienne, alternative qui ne pourrait être plus avantageuse pour la clientèle que l'Entente.

Ainsi, une décision défavorable ne se limiterait donc pas qu'à la perte des avantages économiques de l'Entente, qui sont estimés à environ 4 M\$ pour l'année 2012.

- 43.1.1. Sinon, veuillez ajuster ces tableaux de manière à intégrer les redressements de l'impact énergétique présenté dans le rapport annuel 2011 du Distributeur.

Complément de réponse :

Les redressements modifient les impacts énergétiques cumulés (tableau A-4). Cependant, ils n'affectent pas les impacts énergétiques ajoutés (tableau A-5) puisque ces derniers intègrent des hypothèses mises à jour reflétant l'état actuel du marché et l'expérience du Distributeur. Cette approche est d'ailleurs conforme aux recommandations de la Régie au paragraphe [43] de son rapport du 16 juin 2011 relatif au suivi des évaluations des programmes du PGEÉ.

Le tableau R-43.1.1 résume les redressements effectués.

Tableau R-43.1.1

(GWh)	2008	2009	2010
Mieux consommer – Éclairage	+ 2,0	+7,8	-
Géothermie	-0,6	-1,2	-
Influence du tronc commun*	-	-	+8,0
Produits efficaces – Éclairage	-	+15,4	-
TOTAL	+1,4	+22,0	+8,0

* Les résultats présentés dans les tableaux originaux intègrent déjà 52 GWh du redressement de 60 GWh proposé par l'évaluateur (voir à cet effet les lignes 9 à 11 à la page 8 de la pièce HQD-7, Document 4 du Rapport annuel 2011 du Distributeur).

Le Distributeur présente une révision des tableaux 2.1 et A-4 intégrant les redressements des années 2008 à 2010 pour les programmes Mieux

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n°1 de la Régie**

consommer – Éclairage, Géothermie et Produits efficaces – Éclairage, ainsi que pour l'influence du tronc commun.

Tableau 2.1 (redressé) : PGÉE 2003-2010¹

	2003-2010	
	GWh	M\$
Volet ÉNERGIE		
Marché résidentiel	2 168	335
Marché affaires - commercial et institutionnel	962	324
Marché affaires - industriel	1 719	183
Innovations technologiques et commerciales	21	28
Tronc commun		113
Sous-total Volet ÉNERGIE	4 870	983
	Hiver 2010-2011	
	MW	M\$
Volet PUISSANCE		
Gestion de la consommation ²	0,3	0,2
Impact en puissance du volet ÉNERGIE	668	
Sous-total Volet PUISSANCE	668	0,2
Contingence		-
Frais d'emprunt capitalisés		22
TOTAL - PGÉE		1 007

¹ Exclut les programmes et activités de l'AEÉ.

² Chauffe-eau à trois éléments.

Compléments de réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie

Tableau A-4 (redressé) : Impact énergétiques – Période 2011-2015 (GWh implantés et cumulés)¹

Programmes et activités d'HQD	2011A ²	2012	2013	2014	2015
Marché résidentiel					
Diagnostic - résidentiel	325	356	365	371	375
Mieux consommer - résidentiel	1 702	1 858	1 878	1 748	1 544
Rénovation énergétique - MFR	70	75	78	81	84
Social	29	32	33	35	37
Comm-COOP	17	17	17	18	18
Comm-OBNL	24	24	25	25	25
Privé - municipalités	1	2	3	3	4
Récupération de frigos et congélos énergivores	262	301	339	376	359
Remplacement de frigos - MFR	9	17	25	29	33
Géothermie	8	11	15	21	26
Pompes à chaleur	0	2	2	2	2
Récupération de la chaleur des eaux grises	-	3	7	11	15
Réseaux autonomes	5	5	6	6	6
Sous-total Marché résidentiel	2 383	2 628	2 715	2 644	2 443
Marché affaires - Commercial et institutionnel					
Produits efficaces	276	287	302	324	357
Diagnostics - affaires	5	5	5	5	5
Approche clés en main	7	7	7	7	7
Recommissioning	3	8	16	25	33
OIEÉB	142	329	591	864	1 144
<i>Petits clients affaires</i>	10	25	50	75	100
<i>Commercial</i>	62	142	227	331	439
<i>Institutionnel</i>	30	73	125	174	223
<i>Nouvelle construction</i>	41	89	189	284	383
Bâtiments HQD	30	34	34	35	35
Initiatives - bâtiments	540	540	540	540	540
PIBGE	132	132	132	132	132
Réseaux autonomes	2	3	4	4	4
Sous-total Secteur commercial et institutionnel	1 139	1 345	1 632	1 936	2 259
Marché affaires - Industriel					
Initiatives - systèmes industriels	315	315	315	315	315
OIEÉSI	1 600	1 824	2 011	2 296	2 560
Petites et moyennes industries	50	98	155	242	329
Grandes industries	1 550	1 726	1 856	2 053	2 231
Sous-total Secteur industriel	1 915	2 139	2 327	2 611	2 875
Innovations technologiques et commerciales					
Projets de R-D du LTÉ					
IDÉE	0	1	1	2	2
PISTE	18	23	29	36	41
Soutien aux projets DUD	-	2	8	17	31
PADIGE-Démonstration	8	8	8	8	8
Sous-total Innovations technologies et commerciales	26	34	46	64	82
TOTAL - Programmes et activités d'HQD	5 463	6 147	6 720	7 255	7 660

¹ Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis. ² Anticipé.

45.1 Compte tenu des modifications proposées aux programmes OIEÉB et OIEÉSI dans le présent dossier, veuillez fournir les informations spécifiquement demandées par la Régie dans la décision D-2011-028.

Complément de réponse :

Bien que les programmes OIEÉB et OIEÉSI aient été lancés en janvier 2011, le déploiement a débuté au 1^{er} avril dernier. Étant donné que le cycle de réalisation des travaux est relativement long, peu de projets ont été réalisés à ce jour.

Pour le programme OIEÉB, le Distributeur rappelle qu'il s'agit d'un programme basé sur une approche de performance du bâtiment, pour laquelle l'analyse est faite par projet et non par mesure. Les appuis financiers ont été calibrés à partir de l'historique des projets réalisés dans le cadre du programme AI-OEB lancé en 2004. Ainsi, dans le cadre du développement du programme OIEÉB, l'aide financière a été estimée entre 18 % et 35 % du surcoût de l'ensemble des mesures constituant les projets. En date du 30 octobre 2011, 50 projets ont été réalisés. Les seules informations dont dispose le Distributeur pour le moment sont que ces projets représentent 5,9 GWh, pour une aide financière totale de 898 376 \$. Des activités de suivi périodique et de contrôle sont prévues dans le cadre de l'exploitation du programme. Ces activités consistent en des audits des projets pour lesquels les clients ont reçu un appui financier (voir les réponses aux questions 39.3 et 41.2 de la Régie à la pièce HQD-13, Document 1.1 du dossier R-3740-2010).

Concernant le programme OIEÉSI, les 82 projets réalisés au 30 octobre 2011 contiennent des mesures inscrites au volet prescriptif, notamment d'éclairage, de compression d'air et de systèmes d'entraînement à vitesse variable. Elles sont toutes liées à une norme ou un standard de marché. L'aide financière est calculée à l'aide du progiciel PROSI qui tient compte des normes et des standards de marché. Les aides financières versées sont le moindre du surcoût ou de 20 ¢/kWh au-delà de la référence. Pour le moment, le Distributeur est en mesure d'affirmer que les projets réalisés représentent 14,9 GWh, pour un versement total en aide financière de 2,1 M\$. Pour 66 % des projets, l'aide financière a été payée sur la base des ¢/kWh et pour 34 % d'entre eux, sur la base des surcoûts. L'aide financière moyenne était de 14 ¢/kWh.

À nouveau, le Distributeur souligne que toutes ces informations sont préliminaires et partielles. Il sera en mesure de les compléter dans le cadre de son rapport annuel 2011.